MUTUELLE de Mare Gaillard

LA LETTRE

de la Mutuelle de Mare-Gaillard

ouverture d'agences, prestations innovantes...

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EST EN MARCHE !

Et aussi dans ce numéro...

- Bientôt une agence a Fort-de-France
- Attention, les horaires de votre agence ont changé
- La protection hospitalière : pour des revenus garantis
- A Anse-Bertrand, l'esprit de famille est toujours là !

Novembre 2007 n° 29

www.maregaillard.com

Une nouvelle dynamique

Le Monde bouge et bougera encore. Les mentalités évoluent. S'il veut perdurer et garder la place qu'il mérite dans la société antillaise d'aujourd'hui, le Mutualisme doit lui aussi évoluer et s'adapter.

Le mutualisme antillais est confronté aujourd'hui à deux grands défis :

- *engager résolument une dynamique de rapprochement entre les différentes institutions pour répondre efficacement aux nombreux bouleversements que connaît notre environnement réglementaire, social, sanitaire et économique.*

- *se structurer pour présenter un front uni et répondre d'une même voix chaque fois que les valeurs fondamentales du mutualisme seront remises en question.*

Sur ces deux fronts, dynamique de regroupement et recomposition du paysage mutualiste antillais, la Mutuelle de Mare-Gaillard s'est engagée avec détermination.

Ainsi, elle a fusionné avec la Mutuelle Accord de Ducos et elle prépare activement sa fusion avec la Mutuelle de Saint-François. Elle a engagé par ailleurs une démarche de réflexion avec la Mutuelle soeur "L'Union Fraternelle des Régions".

La Mutuelle de Mare-Gaillard participe également à la phase préparatoire de mise en place de l'Union de Coordination des Mutuelles de la Guadeloupe.

Votre mutuelle fait front face à l'agressivité commerciale du secteur des banques et de l'assurance. Nouveaux produits, nouvelle agence, nouveaux horaires, une campagne de communication d'une ampleur sans précédent… c'est bien une nouvelle dynamique qui est en marche au sein de votre mutuelle.

Le Président, Maurille Serge Chicot

EDITO

Sur le terrain

La mutuelle au Salon de la Santé et du Bien-Être

Parallèlement aux services de proximité qu'elle propose à ses adhérents, la Mutuelle de Mare-Gaillard se déplace aussi régulièrement à la rencontre du public, soit dans des lieux de grande fréquentation tels que les hypermarchés, soit lors de manifestations. C'est l'occasion de rencontrer les adhérents pour écouter leur proposition ou leurs doléances. C'est aussi une occasion de présenter les produits de la Mutuelle à des personnes qui ne les connaissent pas encore et de susciter de nouvelles adhésions. C'est dans ce cadre que la Mutuelle de Mare-Gaillard a participé au sixième Salon de la Santé et du Bien-Etre qui s'est tenu sur la Place de la Victoire de Pointe-à-Pitre du 27 septembre au 1er octobre. Une semaine après, elle tenait un stand d'information face aux caisses de l'hypermarché Carrefour Destreland.

…et a Destreland

LA LETTRE de la Mutuelle de Mare-Gaillard

Directeur de publication :
M. Maurille Serge Chicot

Développement

Bientôt une nouvelle agence à Fort-de-France

Le 14 novembre 2007, l'agence de la Mutuelle de Mare-Gaillard à Fort-de-France sera officiellement inaugurée. Son ouverture témoigne de la volonté de la Mutuelle de Mare-Gaillard d'offrir aux Martiniquais un service de proximité et de qualité après sa fusion avec la Mutuelle Accord de Ducos. L'agence est située à l'angle 46 avenue Jean Jaurès et 39 rue Alexandre Trissot, à quelques centaines de mètres de l'Hôtel de Ville. Les adhérents y retrouveront la même qualité de service que dans les autres agences de Guadeloupe et Martinique : accueil chaleureux, gestion informatisée des dossiers, possibilité de payer par carte bancaire, etc. L'ouverture de l'agence se traduira aussi par la création de deux emplois.

Les mots de la santé

URSSAF, CMU, complémentaire santé, ticket modérateur… le secteur de la santé, comme les autres, a son lot de sigles et de termes auxquels vous serez confrontés tôt ou tard sans toujours savoir leur signification exacte. Dans cette nouvelle rubrique de votre journal, nous vous proposons de mieux les connaître.

La carte vitale

Il s'agit d'une carte électronique sur support plastique qui remplace votre ancienne carte de Sécurité Sociale en papier. Si votre praticien est équipé du matériel informatique qui lui permet de lire votre carte, les informations concernant les actes dispensés seront directement transmises à votre centre de Sécurité Sociale. Dans ce cas, vous ne recevrez pas la traditionnelle feuille de soins à remplir.

Le délai d'attente ou de carence

C'est le délai pendant lequel vous ne pouvez pas bénéficier des remboursements prévu dans votre contrat d'adhésion. Ce délai s'applique à compter de la date d'effet de l'adhésion et sa durée varie selon les actes couverts. A la Mutuelle de Mare-Gaillard, par exemple, le délai d'attente pour la protection hospitalière est de six mois en cas d'hospitalisation liée à une maladie.

Votre mutuelle au Tour de la Martinique des yoles rondes

Dans le cadre de son développement en Martinique, La Mutuelle de Mare-Gaillard a décidé de participer à l'édition 2007 du Tour de la Martinique des Yoles Rondes qui s'est déroulée du 29 juillet au 5 août. Elle a sponsorisé le bateau "La reine des anges" de l'association "Flesh'la" de Ducos.

Le choix de ce partenariat a été mûrement réfléchi. D'une part, le Tour de Martinique des Yoles Rondes est l'un des événements les plus populaires de l'île. Il mobilise durant une semaine des dizaines de milliers de Martiniquais et l'ensemble des médias. La participation de la Mutuelle à cette manifestation d'envergure lui a donc permis d'accroître sensiblement sa notoriété en Martinique. D'autre part, les courses de yole exigent un esprit d'équipe sans faille, une grande solidarité et même une grande fraternité entre les équipiers d'un bateau. Autant de valeurs qui sont les fondements même du mutualisme. Enfin, le choix d'une équipe de Ducos était motivé évidemment par la fusion récente entre la mutuelle Accord de Ducos et la Mutuelle de Mare-Gaillard. Durant les sept étapes de la compétition, la Mutuelle de Mare-Gaillard a accueilli sur son stand des milliers de Martiniquais qui ont découvert les différentes prestations proposées. Beaucoup d'entre eux ont d'ores et déjà adhéré à la mutuelle après ce premier contact. Même si l'objectif de la Mutuelle n'était évidemment pas de réaliser un exploit sportif pour sa première participation au Tour de Martinique des Yoles Rondes, son bateau a néanmoins été très remarqué tout au long de la compétition. Les 30 "yoleurs" de "Flesh'la" ont fait preuve, en effet, de courage, de détermination et d'un grand sens tactique. Ils ont même réussi l'exploit de prendre la troisième place lors de l'avant-dernière étape de Schoelcher, déjouant tous les pronostics et faisant jeu égal avec les plus grands. La participation de la Mutuelle de Mare-Gaillard au Tour de Martinique des Yoles Rondes est donc un succès total, riche en promesses d'avenir. Son partenariat avec l'association "Flesh'la" n'est pas une opération "coup de poing" mais s'inscrit sur le long terme. Rendez-vous donc en 2008 pour la prochaine édition.

Services à la personne

SOS Aide ménagère prend de l'ampleur

Dans notre dernière édition, nous vous avons présenté deux nouveaux services d'aide à la personne proposé désormais aux adhérents de la Mutuelle de Mare-Gaillard :

- **SOS Aide-ménagère**
- **SOS Cure thermale**

SOS Aide ménagère vous était proposé dans le cadre d'une convention signée entre la mutuelle et l'Association Départementale d'Aide aux Familles (ADAF). Toutefois, compte-tenu du champ d'action de l'ADAF, cette prestation était accessible uniquement aux adhérents âgés de moins de 60 ans. La Mutuelle de Mare-Gaillard a donc signé une deuxième convention avec le Service Familial Guadeloupéen (SERFAG) qui permet désormais à nos adhérents âgés de 60 ans et plus de bénéficier eux aussi de SOS Aide ménagère. Rappelons le principe de ce service. La Mutuelle de Mare-Gaillard propose de prendre à sa charge 50% du coût de l'intervention d'une aide ménagère, dans la limite de deux heures par an et par contrat souscrit. Cette nouvelle prestation est gratuite, sous réserve d'une contribution symbolique de solidarité d'un euro. Pour pouvoir en bénéficier, il vous suffit de vous rapprocher de votre agence Mare-Gaillard ou directement de l'Association Départementale d'Aide aux Familles (0590 91.42.75) pour les moins de 60 ans ; du SERFAG (0590 86 30 67 - 0690 71 23 22) pour tous les autres adhérents.

La vie des agences

A Anse-Bertrand, l'esprit de famille est toujours là !

A Anse-Bertrand, les adhérents disposent depuis quelques années d'une nouvelle agence. Vaste salle d'attente équipée d'une télévision et d'un distributeur d'eau fraîche, gestion informatisée des dossiers… Toutes les conditions ont été réunies pour leur offrir des conditions d'accueil de qualité. Les adhérents ont tout de suite apprécié leur nouvelle agence, animée depuis plusieurs année par Mme Huguette Mimifir. Ils l'ont même tellement bien adopté que beaucoup n'hésitent pas à s'y rendre en dehors de toute opération liée à leur contrat, le temps de voir leur feuilleton préféré ou de partager un verre d'eau bien glacé avec Mme Mimifir. Il faut dire qu'à Anse-Bertrand, Petit-Canal et Port-Louis, notre mutuelle est depuis longtemps une histoire de famille dans laquelle arrière grand-parents, grand-parents, parents et enfants ont tous "leur Mare-Gaillard".

périnatalité

Nous participons au réseau Périnat

Périnat a été créé en Guadeloupe en 2003. Il s'agit d'un réseau de santé qui rassemble tous les professionnels de santé concernés par la venue au monde d'un nouveau né.

Périnat vise :

- à améliorer la qualité des soins, la continuité de ces soins et la sécurité tant de la femme enceinte et du nouveau né que des professionnels de santé, en tenant compte des contraintes économiques et juridiques.
- à répondre aux recommandations du Schéma Régional d'Organisation de la Santé afin de satisfaire à l'enjeu majeur dans les cinq années à venir, à savoir, une optimisation du suivi des grossesses et de la contraception et, concourir ainsi à l'amélioration des indicateurs sanitaires et à la diminution des Interruptions Volontaires de Grossesse». Périnat permet d'améliorer le suivi des femmes enceintes en organisant la prise en charge sur l'ensemble de la Guadeloupe.

Grâce à Périnat, les femmes enceintes de la Guadeloupe et les nouveaux-nés sont suivis dans le cadre d'un réseau qui leur assure un suivi permanent et adapté à leur situation. Dans le cadre de son engagement actif pour l'amélioration de la santé publique en Guadeloupe, la Mutuelle de Mare-gaillard a signé au mois de juillet 2007 une convention de partenariat avec le réseau Périnat. Notre Mutuelle est la première à signer une telle convention dans les Antilles.

Prestations

La Protection hospitalière : Pour des revenus garantis

Avez-vous déjà réfléchi à ce qui se passerait si vous deviez être hospitalisé pour une longue période ? Certes, si vous avez souscrit une complémentaire santé à la Mutuelle de Mare-Gaillard, vos frais d'hospitalisation sont largement couverts mais comment ferez-vous pour assumer les autres dépenses ? Les traites de la voiture ? Le loyer ? Les factures d'eau, d'électricité, de téléphone ? Les frais d'étude de vos enfants. Même avec une bonne couverture sociale, en cas d'hospitalisation, vos revenus mensuels risquent de diminuer sensiblement.

Pour vous accompagner dans ce moment difficile, la Mutuelle de Mare-Gaillard a créé la Protection Hospitalière qui vous garantit un revenu quotidien de 15 à 40 euros pendant toute la durée de votre hospitalisation (du 4ème jour d'hospitalisation au 365ème) ! Vous avez le choix entre trois niveaux de couverture : 15 euros quotidiens, 30 euros ou 40 euros. Il n'y a pas de questionnaire médical et la prise d'effet de la protection hospitalière est immédiate pour toute hospitalisation due à un accident. Pour les hospitalisations liées à une maladie, la prise d'effet est immédiate sous certaines conditions.

Si vous le souhaitez, vous pourrez payer vos cotisations chaque mois par prélèvement automatique sans frais supplémentaire. Cela vous permet de gérer au mieux votre budget santé. Pour tout savoir sur la Protection Hospitalière, nos conseillers mutualistes sont à votre disposition.
Enfin, vous retrouverez toutes les informations utiles sur nos garanties sur le site www.maregaillard.com.

Témoignage

M. Eddy Moandal

"Ma Protection Hospitalière Mare-Gaillard, elle n'est pas chère et elle m'a déjà beaucoup aidé !"

Eddy Moandal est cadre à la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe. La couverture santé, il connaît ! Il y a quelques années, il découvre sur un stand de la Mutuelle de Mare-Gaillard à Destreland une prestation qui l'interpelle : la Protection Hospitalière. Eddy Moandal possède déjà une complémentaire santé mais il comprend tout de suite l'intérêt de la Protection Hospitalière de la Mutuelle de Mare-Gaillard et souscrit un contrat. Il a accepté de témoigner. *"Si c'était à refaire, je n'hésiterais pas une seconde. La Protection Hospitalière est une couverture presque aussi importante qu'une complémentaire santé. On ne sait jamais ce qui peut arriver dans la vie. Un accident de voiture grave et c'est l'hospitalisation. La vie bascule. Après avoir souscrit ma Protection Hospitalière, j'ai dû être hospitalisé plusieurs fois, notamment en France, et là j'ai vraiment vu son utilité. J'ai pu me consacrer à mes soins en toute sérénité. Le comportement de la Mutuelle a été irréprochable. Dès que je fournissais mon certificat d'hospitalisation, j'étais remboursé très rapidement. On dit souvent que la santé n'a pas de prix. C'est vrai mais elle a un coût, et un coût parfois très élevé ! Pour ma protection hospitalière, le calcul est très simple. Le montant de ma cotisation mensuelle est nettement moins élevé que ce que je perçois par jour d'hospitalisation. C'est pourquoi je dis que ma Protection Hospitalière à la Mutuelle de Mare-Gaillard n'est pas chère et qu'elle m'a déjà beaucoup aidé. Et puis, il y a un autre point que j'apprécie beaucoup, c'est que la Mutuelle de Mare-Gaillard est une mutuelle locale. Ce n'est pas le cas d'autres mutuelles auxquelles j'ai eu affaire dans le passé pour lesquelles tout se passe en France, avec les problèmes et les retards que vous imaginez".*

Accueil du public...

Attention :

Les horaires de vos agences ont changé...

Pour accroître encore la qualité du service au sein de nos agences et après avoir analysé les demandes de nos adhérents, nous avons revu entièrement la grille de nos horaires pour les adapter à vos contraintes. Les horaires dans nos différentes agences sont les suivants :

• Agence des Abymes

Lundi au jeudi . . . . . .7h30 - 12h / 14h - 16h30
Vendredi . . . . . .7h30 - 14h30
Samedi . . . . . .8h - 12h

• Agences d'Anse-Bertrand, Capesterre et Sainte-Rose

Semaine 6 jours

Lundi . . . . . .8h - 12h / 14h - 16h30
Mardi et Mercredi . . . .7h30 - 12h / 14h - 16h30
Jeudi . . . . . .7h30 - 12h
Vendredi . . . . . .7h30 - 13h30
Samedi . . . . . .8h - 12h

Semaine 5 jours

Lundi . . . . . .8h - 12h / 13h30 - 16h30
Mardi au jeudi . . . . . .7h30 - 12h / 14h - 16h30
Vendredi . . . . . .7h30 - 14h30

• Agence de Basse-Terre

Lundi, mardi et jeudi . .7h30 - 16h30 - *pause déjeuner 12h - 12h30*
Mercredi . . . . . .7h30 - 16h30
Vendredi . . . . . .7h30 - 14h30
Samedi . . . . . .8h - 12h - *1 samedi sur 2*

• Agence du Gosier

Lundi au Jeudi . . . . . .7h30 - 16h30
Vendredi . . . . . .7h30 - 14h30
Samedi . . . . . .8h - 12h

• Agence de Grand-Bourg

Lundi au jeudi . . . . . .7h30 - 12h / 14h - 16h30
Vendredi . . . . . .7h30 - 14h30

• Agence du Moule

Lundi au vendredi . . . . .7h30 - 14h30 - *pause déjeuner 12h - 12h20*
Samedi . . . . . .8h - 12h - *1 samedi sur 2*

• Agence de Saint-Martin

Lundi . . . . . .13h - 16h30
Mardi au jeudi . . . . . .13h30 - 16h30
Vendredi . . . . . .10h30 - 14h30
Samedi . . . . . .8h - 12h - *1 samedi sur 2*

Nous espérons ainsi avoir répondu pleinement à vos attentes.

Déficit de la sécurité Sociale

Trois nouvelles franchises médicales dès 2008 :

Les mutualistes sont contre !

Le Conseil des Ministres a adopté le 11 octobre dernier un projet de loi de financement de la Sécurité Sociale qui prévoit la création de trois nouvelles franchises médicales. Ces franchises devraient rapporter entre 650 et 850 millions d'euros. Elles ne permettront pas de résorber le déficit de la Sécurité Sociale estimé, lui, à 12,7 milliards d'euros pour l'année 2008. Par contre, elles pénaliseront les malades. En effet, si les trois franchises médicales sont finalement adoptées par le Parlement et entrent en vigueur, les malades devront payer, dès le 1er janvier 2008, 50 centimes d'euro pour chaque boîte de médicament prescrite par leur médecin. Ils seront taxés de 50 centimes d'euro pour tout acte paramédical (kinésithérapie, soins infirmiers, etc.). En plus, ils paieront 2 euros lors de chaque transport sanitaire, en ambulance ou en taxi. Le montant de ces trois franchises sera plafonné à 50 euros par an et par personne. La Mutualité Française est donc opposée à la mise en oeuvre de ces franchises qui *"n'apportent en rien une solution à la crise profonde de notre système de protection sociale et, impactent essentiellement la personne malade, remettent en cause un principe fondateur de la solidarité"*.

Le calendrier des vaccinations

Etes-vous sûr d'être a jour de vos vaccins ?

Les vaccins permettent de se protéger contre de nombreuses maladies dont certaines sont très graves, voire mortelles. Il est donc très important de se faire vacciner et de suivre le calendrier de vaccination de ses enfants. Voici le calendrier établi pour 2007.

Hépatite B	Vaccin à réaliser dès la naissance, seulement chez les enfants dont la mère est antigène HbS positif.
Naissance	
BCG	Réalisée très tôt pour les enfants vivant dans un milieu à risque. Vaccination obligatoire dès l'entrée en crêche ou en collectivité ou pour la garde par une nourrice. Le contrôle par la cuti n'est plus nécessaire.
Hépatite B	En dehors des enfants dont la mère est antigène HbS positif, ce vaccin est effectué à partir de l'âge de 2 mois Une injection à 2 mois. Deuxième injection à 4 mois. La troisième injection est effectuée entre 16 et 18 mois.
2 mois à 4 mois	
DTCoq Polio + Hémophilus influenzae	1 injection à 2 mois, 3 mois et 4 mois. Le vaccin polio n'est pas recommandée pour une première vaccination. Il n'est utilisé qu'en cas d'épidémie.
Vaccin anti-pneumococcique	Vaccination par vaccin heptavalent recommandé à partir de l'âge de 2 mois. Rappel à 3 mois et 4 mois
9 mois	
ROR	Première injection. La deuxième injection sera faite lors de l'entrée au CP
Vaccin anti-pneumococcique	Il s'agit là de la 4ème injection.
12 mois	
Vaccin antigrippal	Uniquement réservé à des enfants ayant des pathologies particulières comme le syndrome de Kawasaki
ROR	Deuxième injection
Hépatite B	Il s'agit là de la 3ème injection, les 2 autres ayant été effectuées à partir du 2 ème mois à 1 mois d'intervalle.
16-18 mois	
DTCoq Polio + Hémophilus influenzae	Il s'agit là de la 4 ème injection, les 3 autres ayant été effectuées à partir du 2 ème mois à 1 mois d'intervalle.
ROR	Troisième injection
24 mois	
Vaccin anti-pneumococcique	Il s'agit là de la 5 ème injection. Elle doit être faite avant l'âge de 6 ans.
BCG	Cette injection est faite si l'enfant n'a pas déjà été vacciné par le BCG. Elle est obligatoire avant l'entrée en collectivité. La cuti n'est plus nécessaire.
De 3 à 6 ans	
DT Polio	2 ème injection de rappel.
ROR	remière injection de rappel (en rattrapage, donc seulement si le calendrier précédent n'a pas été respecté).
DT Polio	Cinquième injection de rappel
De 6 à 7 ans	
accin anti-pneumococcique	Le vaccin avec le vaccin polyoside 23 valent (Pn 23) est recommandé tous les 5 ans chez les persopennes ayant eu une splénectomie, ou ayant une drépanocytose homozygote, ou un syndrome néphrotique , insuffisance respiratoire , insuffisance cardiaque ou des infections à pneumocoques.
De 7 à 11 ans	Pas de vaccin
De 11 à 13 ans	
Hépatite B	Chez les enfants déjà vaccinés, pas de rappel nécessaire. Chez les enfants non vaccinés, programme complet : 2 injections à 1 mois d'intervalle, puis une injection 5 mois après.
DT Coq Polio	Sixième injection de rappel
De 14 à 16 ans	
Papilloma virus	Vaccination chez toutes les jeunes filles.
DTPolio	4ème injection de rappel
De 16 à 18 ans	
Rubéole	Elle est indispensable pour les jeunes filles non vaccinées
A partir de 18 ans	
DT Coq Polio	Une injection tous les 10 ans
Hépatite B	En cas de vaccination effectuée avant l'âge de 25 ans, aucune injection de rappel n'est nécessaire
Rubéole	Une injection. Pour les femmes non immunisées en âge d'avoir des enfants.
Papilloma virus	Pour les jeunes filles de 15 à 23 ans, 1 injection pour celles qui n'ont pas eu de rapports sexuels, ou bien au cours de l'année qui a suivi leur premier rapport sexuel.
Grippe	Conseillée une fois par an
A partir de 65 ans	
Grippe	Une injection annuelle. Vaccin gratuit chez les personnes de plus de 65 ans.

POINT IMPORTANT

S'il y a eu un retard dans le calendrier, il ne sert à rien de recommencer tout le programme de vaccination dès le début. Il suffit de le reprendre là où il a été interrompu en effectuant les injections recommandées selon l'âge.

Pour bien profiter de la vie…

MUTUALITÉ FRANÇAISE

…Une protection efficace pour tous

NOS PRODUITS

LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

La Mutuelle de Mare-Gaillard propose aux particuliers une gamme complète de garanties complémentaire santé.
La complémentaire santé «spécial entreprise» a été étudiée pour répondre aux besoins collectifs de couverture sociale des salariés d'une même société.

LES GARANTIES DE PRÉVOYANCE

Cette prestation garantit à l'adhérent un revenu en cas d'arrêt de travail provisoire ou définitif. S'il s'agit d'un décès, un capital sera versé à ses proches.

LA PROTECTION HOSPITALIÈRE

Elle assure à son bénéficiaire des revenus journaliers en cas d'hospitalisation. L'adhérent détermine lui-même la qualité de sa protection hospitalière parmi les trois niveaux d'indemnité que lui propose la mutuelle.

L'ALLOCATION DÉCÈS

C'est la plus ancienne des prestations proposées par la mutuelle. Grâce au capital versé à la famille de l'adhérent, ce dernier a l'assurance de pouvoir bénéficier le moment venu des funérailles dignes en toute circonstance.

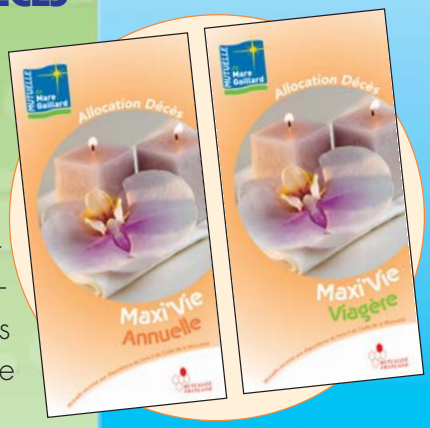

SERVICES À LA PERSONNE

- Aide-ménagère
- Cure thermale

Toujours plus proche de vous

GOSIER
Section Bernard - 97190 LE GOSIER
Tél. : 0590 85 91 36
Fax : 0590 85 80 23

ABYMES
C. Commercial Steel Shopping local n° 08
Boisripeaux - 97139 ABYMES
Tél. : 0590 20 80 47
Fax : 0590 20 27 51

ANSE-BERTRAND
Rue Gratien Candace
97121 ANSE-BERTRAND
Tél. : 0590 22 10 75
Fax : 0590 22 64 16

MOULE
70, Boulevard Rougé - 97160 MOULE
Tél. : 0590 23 54 11
Fax : 0590 88 70 14

BASSE-TERRE
20, rue du Père Labat
97100 BASSE-TERRE
Tél. : 0590 81 26 21
Fax : 0590 80 17 44

CAPESTERRE BELLE-EAU
42, rue de la Liberté
97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
Tél. : 0590 86 31 64
Fax : 0590 81 97 09

MARIE-GALANTE
49, rue du Docteur Félix Selbonne
97112 GRAND-BOURG
Tél. : 0590 97 98 93
Fax : 0590 97 14 55

SAINTE-ROSE
Circonvallation - 97115 SAINTE-ROSE
Tél. : 0590 28 70 59
Fax : 0590 28 05 11

SAINT-MARTIN
60, rue Saint-James - lieu dit Low-Town
97150 SAINT-MARTIN
Tél. : 0590 87 10 06
Fax : 0590 87 10 48

DUCOS (Martinique)
1, rue Toussaint Louverture
97224 Ducos - Martinique
Tél. : 0596 56 13 47
Fax : 0596 77 17 44
Email : mut.accord@wanadoo.fr
N° Vert 0 800 07 35 64*
*Appel gratuit à partir d'un poste fixe

SAINT-FRANCOIS
L'agence de la mutuelle de Saint-François (mutuelle substituée) fait également partie du réseau de la Mutuelle de Mare-Gaillard
Rue Egalité - 97118 SAINT-FRANÇOIS
Tél. / Fax : 0590 88 64 01
Email : mutuelle-de-st-francois@wanadoo.fr

www.maregaillard.com
N° Vert 0 800 899 890*
*Appel gratuit à partir d'un poste fixe